PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi trois juin deux mille vingtquatre à vingt heures à la salle multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : M. Paul-Égide Bourdages, conseiller

M. Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant

M. Sylvain Bourque, conseiller

Mme Maude Brinck-Poirier, conseillère

M. Joshua Burns, conseiller

Est absente: Mme Lise Castilloux, maire

M. Jean-Bertrand Molloy, conseiller

Est aussi présent : M. François Bouchard, directeur général et greffier-trésorier

Cette séance est sous la présidence de M. Jean-Marc Moses, maire suppléant.

Les membres présents forment le quorum.

Mot de bienvenue.

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024;
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement du 21 mai 2024;
- 5. Comptes/finances pour approbation;
- 6. Correspondance;
- 7. Prix du Leadership municipal 2024 de la FQM Autorisation de déposer une candidature;
- 8. Entente pour la location d'un parcours littéraire avec le Salon du livre de Bonaventure Autorisation de signature;
- 9. Congrès annuel de la Fédération québécoise des Municipalités Autorisation;
- 10. Dépôt du rapport financier et rapport du vérificateur externe Demande d'un délai supplémentaire;
- 11. Évènement pour les Fêtes de commémoration du 150^e anniversaire de Caplan Autorisation de signer un contrat et effectuer un dépôt;
- 12. Employé d'été à la Neigiere Autorisation d'embauche;
- 13. Fête nationale du Québec Autorisation de paiement;
- 14. Procès-verbal de la réunion du 27 mai du Comité consultatif d'urbanisme;
- 15. Décision à une demande de dérogation mineure lot 5 382 539;
- 16. Fêtes de commémoration du 150° de Caplan Mandat pour le montage d'un diaporama;
- 17. Centre communautaire Changement des signataires autorisés;
- 18. Havre de pêche de Ruisseau Leblanc Autorisation de procéder à un tirage au sort pour l'octroi des places disponibles;
- 19. Demande du Centre plein air La Meleizière au fond région ruralité appui au dépôt d'une demande;
- 20. Fêtes de commémoration du 150° de Caplan mandat de rédaction;
- 21. Travaux de réfection du rang 2 Est mandat de surveillance des travaux;
- 22. Travaux de réfection du rang 2 Est mandat pour le contrôle de la qualité des matériaux;
- 23. Autre(s) sujet(s):
 - 23.1 Direction des loisirs et de la gestion des édifices municipaux Autorisation de création d'un poste;
 - 23.2 Salle d'exposition Autorisation d'achat d'une thermopompe;
- 24. Suivi des dossiers des élus;
- 25. Période de questions;

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un mot de bienvenue, le maire suppléant, M. Jean-Marc Moses, procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 024-06-147

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Paul-Égide Bourdages propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé avec le point 23, autres sujets, ouvert.

Unanimité.

RÉSOLUTION 024-06-148

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2024

Il est proposé par madame Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 avec une dispense de lecture puisqu'une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Unanimité.

RÉSOLUTION 024-06-149

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 21 MAI 2024

Il est proposé par monsieur Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance d'ajournement du 21 mai 2024 avec une dispense de lecture puisqu'une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Unanimité.

RÉSOLUTION 024-06-150

5. COMPTES/FINANCES POUR APPROBATION

Il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les comptes pour approbation (comptes payés et à payer) du mois de mai 2024 soient acceptés pour un montant global de 198 703.94\$ incluant la période de paie. Ce montant ne tient pas compte des prélèvements directs déjà autorisés selon entente (ex. : règlement emprunt, frais fixes, etc.).

Adopté

6. CORRESPONDANCE

6.1 Investissement 2024-2026 MTQ;

RÉSOLUTION 024-06-151

7. PRIX DU LEADERSHIP MUNICIPAL 2024 DE LA FQM – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE CANDIDATURE

CONSIDÉRANT l'opportunité de déposer une candidature pour le prix du leadership municipal lors du congrès 2024 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT la qualité de la réalisation du projet de mise en valeur du sentier de la Halte et son appréciation par les communautés locales et régionale;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt de la candidature du projet de mise en valeur du sentier de la Halte au prix du Leadership municipal lors du congrès annuel 2024 de la FQM.

Adopté

RÉSOLUTION 024-06-152

8. ENTENTE POUR LA LOCATION D'UN PARCOURS LITTÉRAIRE AVEC LE SALON DU LIVRE DE BONAVENTURE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le projet de mise en valeur du sentier de la Halte; CONSIDÉRANT QU'UN parcours littéraire soit disponible par le biais du Salon du livre de Bonaventure; CONSIDÉRANT QU'UN tel parcours serait un ajout intéressant aux éléments culturels déjà présents dans le sentier;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la signature d'une entente d'un an avec le Salon du livre de Bonaventure pour la somme approximative de 1 500\$ excluant les taxes applicables pour défrayer les droits d'auteurs liés à l'implantation d'un parcourt littéraire au sentier de la Halte.

Que cette entente soit valide pour un an.

Que cet investissement soit financé par les opérations régulières.

Adopté

RÉSOLUTION 024-06-153

9. CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - AUTORISATION

CONSIDÉRANT le congrès annuel de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) qui se tiendra à Québec du 26 au 28 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'il avait été prévu au budget une participation de deux conseillers et du maire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal confirme la participation, du maire ainsi que 2 conseillers, au congrès annuel de la FQM qui se tiendra à Québec du 26 au 28 septembre 2024;

Adopté

RÉSOLUTION 024-06-154

10. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE –
DEMANDE D'UN DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT le délai supplémentaire dans la production du rapport financier et le rapport du vérificateur externe;

CONSIDÉRANT QUE ce délai soit en lien avec une situation extraordinaire;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) un délai supplémentaire jusqu'au 5 août 2024 pour le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Que cette demande soit acheminée au bureau régional du MAMH et déposé sur le portail du ministère.

Adopté

RÉSOLUTION 024-06-155

11. ÉVÈNEMENT POUR LES FÊTES DE COMMÉMORATION DU 150^{IÈME} ANNIVERSAIRE DE CAPLAN – AUTORISATION DE SIGNER UN CONTRAT ET EFFECTUER UN DÉPÔT

CONSIDÉRANT QUE les fêtes de commémoration du 150e anniversaire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de ces fêtes, le comité organisateur propose la tenue d'un évènement d'importance;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cet évènement la municipalité doit signer un contrat et émettre un dépôt de garantie;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la signature d'un contrat d'engagement avec PPS Canada et d'autoriser le versement d'un dépôt de garantie de 25 500\$ excluant les taxes applicables pour la tenue d'un événement d'importance lors des Fêtes de commémoration du 150e anniversaire de Caplan.

QUE madame Kathy Brière, coordonnatrice des Fêtes du 150e, soit autorisée à signer le contrat.

Adopté

RÉSOLUTION 024-06-156

12. EMPLOYÉ D'ÉTÉ À LA NEIGIÈRE – AUTORISATION D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher du personnel à la Neigière pour assurer un service adéquat;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'embauche de Jérémie Pelletier et Alice Barriault pour assurer le service à la Neigière pour l'été 2024:

QUE la période d'emploi soit du 17 juin au 17 août 2024.

Adopté

RÉSOLUTION 024-06-157

13. FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC - AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, en collaboration avec l'OTJ, organise une soirée pour la Fête nationale;

CONSIDÉRANT QUE cette soirée nécessite la présence d'un service de sonorisation et d'animation musicale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil accepte de payer les artistes, le service de navette (autobus) et le service de sonorisation pour un montant maximum de 5 000\$ excluant les taxes applicables, pour la soirée du 23 juin et la journée du 24 juin 2024 (Fête nationale).

Que cette dépense soit affectée à la subvention reçue du Mouvement national des Québécoises et Québécois et par l'aide financière octroyée aux Festivals et évènements;

Que madame Céline Leblanc-Méthot soit autorisée à signer les contrats en lien avec cet événement.

Adopté

14. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 MAI DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le directeur général et greffier-trésorier dépose pour considération par le conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 27 mai 2024 du Comité consultatif d'urbanisme.

RÉSOLUTION 024-06-158

15. DÉCISION À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 382 539

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire veut construire une remise de 12' x 16' en cour avant, alors que le règlement de zonage exige que ce soit en cour latérale ou arrière.

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du secteur se sont imposé des contraintes en créant une servitude de non-construction et d'usage de la partie de leurs terrains situés au sud de leurs résidences;

CONSIDÉRANT QUE les normes municipales permettraient la construction de la remise en cours arrière;

CONSIDÉRANT QUE les voisins semblent avoir des constructions (serre, haie dense) en cour arrière;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation du Comité consultatif en urbanisme et de refuser cette demande de dérogation mineure.

Adopté

RÉSOLUTION 024-06-159

16. FÊTES DE COMMÉMORATION DU 150^{IÈME} DE CAPLAN – MANDAT POUR LE MONTAGE D'UN DIAPORAMA

CONSIDÉRANT la tenue des Fêtes du 150^e anniversaire de Caplan;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de ces festivités, le comité organisateur désire faire produire un diaporama historique;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est prévue au budget prévisionnel des Fêtes du 150°;

CONSIDÉRANT la proposition pour les frais d'enregistrement en studio, les musiciens et le montage technique du diaporama au coût estimé de 3 500\$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'octroi d'un contrat de 3 500\$, excluant les taxes applicables, pour l'enregistrement en studio, les musiciens et le montage technique pour un diaporama historique dans le cadre des Fêtes de commémoration du 150° de Caplan.

Que cet investissement soit financé par le projet de commémoration des Fêtes du 150°.

Adopté

RÉSOLUTION 024-06-160

17. CENTRE COMMUNAUTAIRE – CHANGEMENT DES SIGNATAIRES AUTORISÉS

CONSIDÉRANT la résolution 022-02-053;

CONSIDÉRANT QU'il soit nécessaire de changer les signataires autorisés au compte bancaire du Centre communautaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE madame Mélanie St-Pierre soit nommée administratrice principale du compte;

QUE madame Kassandra Arsenault soit nommée signataire autorisée au compte;

Adopté

RÉSOLUTION 024-06-161

18. HAVRE DE PÊCHE DE RUISSEAU LEBLANC – AUTORISATION DE PROCÉDER À UN TIRAGE AU SORT POUR L'OCTROI DES ACCÈS DISPONIBLES

CONSIDÉRANT la volonté de rendre des accès disponibles au havre du ruisseau Leblanc pour la saison 2024;

CONSIDÉRANT QUE par souci d'équité entre les citoyens de Caplan, il est souhaitable de procéder par tirage au sort parmi les citoyens intéressés;

CONSIDÉRANT QUE le tirage sera dans un premier temps réservé aux citoyens de Caplan, mais qu'il pourra être ouvert à l'extérieur s'il restait des accès disponibles;

CONSIDÉRANT le projet d'entente préparer par le directeur général et greffier-trésorier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la municipalité à procéder à un tirage au sort pour l'octroi des accès au bassin du havre du Ruisseau Leblanc selon la proposition déposée par le directeur général, lequel résume les éléments suivants :

Que les tarifs soient de 400\$ pour les citoyens de Caplan et de 1 000\$ pour les locataires commerciaux.

Que les accès soient attribués exclusivement pour la saison 2024.

Que le directeur général et greffier-trésorier soit mandaté pour organiser le tirage et pour signer les ententes avec les locataires.

Adopté

RÉSOLUTION 024-06-162

19. DEMANDE DU CENTRE PLEIN AIR LA MELEIZIÈRE AU FOND RÉGION RURALITÉ – APPUI AU DÉPÔT D'UNE DEMANDE

CONSIDÉRANT le besoin du Centre plein air la Meleizière d'implanter un puits pour être en mesure d'offrir de l'eau potable à ses usagers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère important que le Centre plein air La Meleizière puisse améliorer ses installations;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le Centre plein air La Meleizière dans leur dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds région ruralité.

Adopté

RÉSOLUTION 024-06-163

20. FÊTES DE COMMÉMORATION DU 150^{IÈME} DE CAPLAN – MANDAT DE RÉDACTION

CONSIDÉRANT la tenue des Fêtes du 150^e anniversaire de Caplan;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ces festivités, le comité organisateur désire confirmer la suite du mandat de recherche historique qui avait été octroyé à l'automne 2023;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est prévue au budget prévisionnel des Fêtes du 150°;

CONSIDÉRANT la proposition de madame Camillia Buenestado Pilon, pour la somme de 5 000\$, excluant les taxes applicables, pour la rédaction des textes historiques dans le cadre des Fêtes de commémoration du 150° de Caplan;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'octroi d'un contrat de 5 000\$, excluant les taxes applicables, à madame Camillia Buenestado Pilon, pour la rédaction des textes historiques.

Que cet investissement soit financé par le projet de commémoration des Fêtes du 150°.

Adopté

RÉSOLUTION 024-06-164

21. TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG 2 EST – MANDAT DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT les travaux de réfection du rang 2 Est;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ces travaux un mandat de surveillance des travaux doit être octroyé;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est admissible à l'aide financière prévue par le PAVL;

CONSIDÉRANT la soumission de Tetratech Qi pour la somme maximale de 37 140\$ excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un mandat de surveillance des travaux dans le cadre du projet de réfection du rang 2 Est à Tetratech QI pour la somme maximale de 37 140\$ excluant les taxes applicables.

Que cet investissement soit financé par le projet de réfection du rang 2 Est.

Adopté

RÉSOLUTION 024-06-165

22. TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG 2 EST – MANDAT POUR LE CONTRÔLE DE LA OUALITÉ DES MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT les travaux de réfection du rang 2 Est;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ces travaux un mandat pour le contrôle de la qualité des matériaux doit être octroyé;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est admissible à l'aide financière prévue par le PAVL;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un mandat pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre du projet de réfection du rang 2 Est à Englobe Corp pour la somme maximale de 30 000\$ excluant les taxes applicables.

Que cet investissement soit financé par le projet de réfection du rang 2 Est.

Adopté

23. AUTRE(S) SUJET(S)

RÉSOLUTION 024-06-166

23.1 DIRECTION DES LOISIRS ET DE LA GESTION DES ÉDIFICES MUNICIPAUX – AUTORISATION DE CRÉATION D'UN POSTE

CONSIDÉRANT le besoin au niveau de la gestion des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT l'ajout de nouveaux bâtiments municipaux à la gestion quotidienne et la nécessité d'avoir une gestion mieux adaptée des bâtiments municipaux actuels;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la création d'un poste de direction des loisirs et de gestion des bâtiments municipaux.

Que l'échelle salariale soit celle déposée au conseil municipal;

Que le directeur général et greffier-trésorier soit mandaté pour agir dans ce dossier.

Qu'un comité composé de 2 élus parmi, monsieur Paul-Égide Bourdage, monsieur Joshua Bruns ou madame Lise Catilloux, accompagne le directeur général dans le processus de sélection.

Adopté

RÉSOLUTION 024-06-167

23.2 SALLE D'EXPOSITION – AUTORISATION D'ACHAT D'UNE THERMOPOMPE

CONSIDÉRANT la problématique de climatisation à la salle d'exposition de la Salle multifonctionnelle; CONSIDÉRANT QUE le système actuel n'a jamais suffi au besoin et qu'il nécessite un entretien important; CONSIDÉRANT la soumission déposée par Réfrigération Porlier pour l'installation d'une thermopompe pour la somme de 10 281.44\$ excluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'une thermopompe pour la salle d'exposition pour la somme de 10 281.44\$ excluant les taxes applicables.

Que cet investissement soit financé par l'excédent non affecté.

Que le directeur général soit mandaté pour procéder dans ce dossier.

Adopté

24. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

Chacun des élus présents fait un résumé de leurs dossiers.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions et commentaires furent émis.

RÉSOLUTION 024-06-168

19. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur la proposition de monsieur Paul-Égide Bourdages, la séance est ajournée au 17 juin 2024 à 19 h.

Il est 20h50.

Unanimité.

Lise Castilloux François Bouchard
Maire Directeur général et Greffier-trésorier

Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.